



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

DISTRIPLAST FLANDRE
ZI DE PETITE SYNTHÉ - BP 20106
59944 DUNKERQUE CEDEX 2

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



| | |
|-------------------------------------|---|
| Site | DISTRIPLAST FLANDRES ZI DE PETITE SYNTHÉ - BP 20106 59944 DUNKERQUE CEDEX 2 |
| DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE | |
| Contact Client | Mr Frédéric SAUVAGE frederic.sauvage@bintg.com - +33 (0)3 28 29 24 92 |
| Date de début - Date de fin d'audit | 22/02/2023 - 22/02/2023 |
| N° Rapport | 16935724- 1 jour |
| Type d'audit | Initial |
| Audit  par | Alain DEROSIAUX |
| Responsable d'audit | |

DATAS

CLIENT

Nom du client
DISTRIPLAST FLANDRE

Contact client
Mr Frédéric SAUVAGE

Fonction
Responsable QHSEE

Téléphone
+33 (0)3 28 29 24 92

Email client
frederic.sauvage@bintg.com

AUDIT

N° Rapport
16935724- 1 jour

Numéro d'affaire
16935724

Date de début
22/02/2023

Date de fin
22/02/2023

Auditeur
Alain DEROSIAUX

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
DISTRIPLAST FLANDRES

Adresse du site
ZI DE PETITE SYNTHÉ - BP 20106

Code postal
59944

Ville
DUNKERQUE CEDEX 2

Pays
FRANCE

Présentation du site

Création du site en 1992
3 grands secteurs d'activité : Communication - Bâtiment- Protection et emballage.
Depuis 2017 développement de l'activité transformation
Environ 600 Clients
42 % activités en France
15 000 T /an de plaques alvéolaires
5 lignes d'extrusion avec une 6ème prévue sur 2023 (avril/mai)
Certifications 9001, 14001, 50001 et prévu 45001 en 2023
Depuis 15 ans utilisation de produits recyclés, 25% des achats sont concernés actuellement
Production de granulés sur site à partir des déchets au sein d'un atelier de régénération
Développement économie circulaire avec des Clients pour 22T en 2021
Fait partie du Groupe belge BEAULIEU
85 personnes sur le site : 5*8 pour la partie Production et 2*8 en Logistique
Le site assure le stockage de big bag de POLYCHIM (société du Groupe) : 2000T et 8 à 10 000 T de produits pour DISTRIPLAST (granulés plastiques + plaques)
Le site comporte 8 silos et 2 prévus en 2023
DISTRIPLAST a signé le certificat d'engagement de l'Opération Clean Sweep le 12 octobre 2021 (certificat n°029/OCS/SPC)

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels



2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels



3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels



4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

Le site assure le stockage de big bag de POLYCHIM (société du Groupe) : 2000T. Etat des stocks au 31/01/23 pour DISTRIPLAST en BIB BAG: 240 T, en sacs : 606 T et en silos: 107 T

Production de Granulés Plastiques industriels

Production de Granulés Plastiques industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

| | |
|------------|--------------|
| Conclusion | Satisfaisant |
|------------|--------------|

| | Nb d'exigences non conformes | Nb de points de contrôle |
|--|------------------------------|--------------------------|
| CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés | 0 | 2 |
| CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport | 0 | 4 |
| CRITERE 3 : Epanchage accidentel | 0 | 2 |
| CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site | 0 | 3 |
| CRITERE 5 : Equipements et dispositifs | 0 | 3 |
| CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation | 0 | 4 |
| CRITERE 7 : Audit internes | 0 | 3 |
| Communication | 0 | 2 |
| Total | 0 | 23 |

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Mr Frédéric SAUVAGE Responsable QHSEE

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

| | Exigence | Observation |
|--|----------|---|
| 1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement | Conforme | Procédure PE08 "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" éd du 20/12/22 indice 00 qui mentionne un plan à risque de chute de granulés |
| 1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain | Conforme | Les zones identifiées sont bien celles vues lors de la visite du site |

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" mentionne en partie 2 vérification périodique des emballages (emballage des GPI) La production de granulés est à usage interne et DISTRIPLAST achète les mêmes Big Bag que ceux du Fournisseur de granulés recyclés (GPK Products) |
| 1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies | Conforme | Vu Offre de prix n°WD_LR14375 du 27/10/2014 donnant les caractéristiques des big bag |
| 1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" définit les périodicités (journalier avant chaque utilisation et 1 audit mensuel) et méthode de vérification des emballages utilisés Une note de service Opération Clean Sweep 11/05/22 version 1 est affichée en Production |
| 1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies | Conforme | Dernier audit réalisé en février pour l'entrepôt, l'extérieur et la production (vu grille d'audit emballages secteur entrepôt du 01/02/23 qui mentionne la présence de granulés en zone Z03 03 dans le plan d'action identification de l'action à mener, par qui et date de réalisation); extérieur présence granulés silo 4, plan d'action complété; production présence granulés identifiée et plan d'actions complété Audit Ordre et Propreté mensuel (vu audit 30/01/23 zone OM1) imposé par le Groupe ERQ 39 Maintenance 1er niveau rangement utilisé la veille d'une visite de l'usine, dernier réalisé 17/02/23 |

CRITERE 3 : Epanchage accidentel

| | Exigence | Observation |
|---|----------|--|
| 1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" partie c Un mode opératoire est mis en place "En cas de perte de granulés" affiché dans l'Atelier Protocole Sécurité Transport PST1/F éd 20/12/21 indice 18 intégrant le point déversement au sol |
| 1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité) | Conforme | Il n'y a pas eu d'incident de pertes de granulés. Dans le cas où cela se produirait il y aurait envoi d'un mail au Transporteur concerné avec photo En interne enregistrement dans le plan d'actions |

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

| | Exigence | Observation |
|---|----------|--|
| 1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant | Conforme | Pas de bassin de rétention Il existe un plan de prélèvement qui répertorie le déboureur et les 5 déshuileurs présents sur le site Les audits mensuels extérieurs permettent de vérifier l'état des installations. En cas de problème le nécessaire est fait |
| 1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle) | Conforme | Le document vérifications périodiques définit les périodicités de vérification des clapets anti-retour (1 fois/an par la Lyonnaise des eaux, déshuileurs et déboureur sont vérifiées 3 fois/an par RAMERY PROP RETE. Dernière intervention le 13/01/23) BSD DK2023 DISTRIPLAST 01, envoi chez HYDROPALE pour traitement R3 |
| 1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site | Conforme | Les abords présentent un bon aspect de propreté |

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

| | Exigence | Observation |
|---|----------|--|
| 1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" Le fichier de suivi des équipements de rétention et dispositifs de confinement et de récupération du 30/11/2022 répertorie les matériels 2 aspirateurs semi-industriels actuellement disponibles (1 en Production, 1 en Logistique avec un 3ème industriel commandé pour la Production) |
| 1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité) | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" mentionne la réalisation mensuelle d'audits |
| 1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle) | Conforme | Fichier d'audit des équipements de rétention et dispositifs de confinement et de récupération. Dernier enregistrement 01/02/23 |

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" mentionne les aspects former et sensibilise, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenants sur le site Pour la sensibilisation 1 fois/an sensibilisation qualité/santé/sécurité/ environnement/énergie avec rappel sur aspect perte de granulés (doc sensibilisation QSSEE 2023). Présentation en même temps de la Politique QSSEE du 31/01/23 intégrant l'aspect granulés plastiques |
| 1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel | Conforme | Enregistrement QSEE février 2023 reprenant l'ensemble du Personnel + Femme de ménage + Stagiaire avec date de sensibilisation et signature du Collaborateur |
| 1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site | Conforme | Envoi mail de DISTRIPLAST le 7 janvier 2022 aux 2 Fournisseurs de granulés plastiques en vrac REPSOL et BOREALIS Vu mail reçu de BOREALIS (livraison en citerne) informant de la prise en compte du décret au travers de la démarche "0 pellet loss" en réponse envoi mail de DISTRIPLAST de janvier 2022 Pour les fournisseurs de produits en sacs ou big bag il existe le protocole transport mentionnant l'aspect granulés plastiques Dans le plan de prévention indice 25, il est actuellement mentionné incidents environnement et le plan d'actions prévoit pour mars 23 de compléter avec une mention précise relative aux granulés plastiques. |
| 1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement | Conforme | A la réception il existe un affichage à usage des Transporteurs issu du document "CleanSweep-brochure" Il existe un affichage permanent sur les silos, accueil chauffeurs production et entrepôts, au niveau des quais chargement/déchargement, sur les lignes de production (notes de service) |

CRITERE 7 : Audit internes

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6. | Conforme | La Procédure "Prévention dispersion de Granulés Plastiques industriels dans l'environnement" partie g Réaliser des contrôles internes semestriel de ces procédures est identifié |
| 1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle) | Conforme | Document "Planning des vérifications périodiques" mentionne les audits semestriels à réaliser Le document "Audit semestriel" permet de couvrir l'ensemble des points couverts par les 6 critères |
| 1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies | Conforme | Audit semestriel réalisé le 08/02/23 ayant permis d'identifier la présence de granulés au sol, un manque d'affichage. Les actions correctives ont été reportées dans le plan d'actions |

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

| | Exigence | Observation | Preuve à l'appui |
|---|----------|---|------------------|
| Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité) | Conforme | Test en cours sur une plaque magnétique pour les plaques égout de l'entrepôt (13). Le plan d'actions identifie des actions pollution granulés sol zone stockage production, en zone stockage entrepôt et pollutions granulés silos | |

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

| | Exigence | Observation |
|--|----------------|--|
| 3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit | Non Applicable | NON APPLICABLE car audit initial mais le Client fera une demande au Service Marketing pour intégrer le rapport granulés plastiques dans la partie Environnement du site internet |
| 3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification | Conforme | DISTRIPLAST utilise le logo uniquement sur le site internet dans la partie Environnement avec les logos 9001, 14001 et 50001 |

Audit supplémentaire

| | Observation |
|-----------------------------------|-------------|
| Audit supplémentaire nécessaire ? | NON |
| Durée | |
| Date | |

§ CONCLUSION

| | Observation |
|------------|---|
| CONCLUSION | <p>DISTRIPLAST a mis en place un système permettant de répondre en tous points aux exigences du DÉCRET N° 2021-461 DU 16 AVRIL 2021 RELATIF À LA PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS DE PLASTIQUES INDUSTRIELS DANS L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Un préaudit a permis de préparer la structure à l'audit aux exigences de ce décret</p> <p>Elle démontre également son engagement précoce dans la démarche par la signature du certificat d'engagement de l'opération Clean Sweep le 12 octobre 2021 (certificat n°029/OCS/SPC)</p> <p>L'aspect dispositifs de confinement mérite d'être optimisé mais la situation est clairement identifiée au sein du plan d'actions OCS 02.23 avec des actions en cours et d'autres programmées</p> |

| Section label level 2 | Checkpoint Label | Description Non Confor mité | Type | Représentant Client | A compléter avant |
|-----------------------|------------------|--------------------------------|------|---------------------|-------------------|
| | | Mr Frédéric SAUVAGE | | | |

ANNEXE


Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Mr Frédéric SAUVAGE Responsable QHSEE

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Mr Frédéric SAUVAGE Responsable QHSEE
Mr BOGGIO Directeur du site
Mr LISOWSKI Responsable technique opérationnel

Plan d'audit

| Date et Heure | Activité | Thème | Commentaires | Pièce jointe | // Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier |
|----------------------|---------------------|-------|-------------------------|---|--|
| 22/02/2023 09:00 CET | Réunion d'ouverture | | voir plan d'audit joint |  | |



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

DISTRIPLAST FLANDRES
ZI DE PETITE SYNTHE - BP 20106
59944 - DUNKERQUE CEDEX 2 - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 01/03/2026
Date originale : **02/03/2023**

Attestation n°: 223-2023-000092-FR

Date : **02/03/2023**

Affaire n°: 16935724

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



